

## **Séance du Conseil communal du lundi 22 janvier 2001**

*Communication de M. le Bourgmestre.*

*1. Procès-verbaux des séances tenues par le Conseil communal le mercredi 6 décembre 2000, le lundi 18 décembre 2000 et le samedi 6 janvier 2001. Approbation..*

### **CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE**

2. Election des Membres du Conseil de l'Aide Sociale.

Par circulaire du 18 octobre 2000, Mme Marie ARENA, Ministre de l'Emploi et de la Formation, a transmis, pour information aux Présidents des Centres Publics d'Aide Sociale, des instructions ayant pour objet de préciser les dispositions légales de la loi organique des Centres Publics d'Aide sociale du 8 juillet 1976, modifiée par la loi du 29 décembre 1988 et par le décret du 2 avril 1998.

### **FINANCES COMMUNALES**

*3. Budget de l'exercice 2001. Douzièmes provisoires.*

Le Collège échevinal ayant jugé préférable de soumettre le budget de l'exercice 2001 à l'examen de la nouvelle Assemblée issue des élections du 8 octobre 2000, le Conseil communal a décidé, en sa séance du 18 décembre 2000, de solliciter l'autorisation de pouvoir disposer, afin d'assurer la vie normale des établissements et services communaux, d'un douzième des allocations correspondantes prévues au budget ordinaire approuvé de l'exercice 2000.

L'application de la réforme des polices nécessite une nouvelle présentation du budget et une modification des articles budgétaires tant au Service ordinaire qu'au Service extraordinaire.

Or, faute d'information, la séparation des salaires police ne sera opérationnelle qu'à la fin de ce mois de janvier 2001.

Dès lors, en vue de permettre l'engagement des dépenses obligatoires de février 2001, le Collège échevinal propose de solliciter l'autorisation de pouvoir disposer d'un second douzième des allocations correspondantes prévues au budget approuvé de l'exercice 2000.

### **CULTES**

4.Comptes 1999 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Pierre à Isières,
- Saint-Sulpice à Moulbaix,
- Saint-Pierre à Ostiches.

Avis.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal les comptes 1999 des Fabriques d'Eglise suivantes :

Eglise Saint-Pierre à Isières,  
Eglise Saint-Sulpice à Moulbaix,  
Eglise Saint-Pierre à Ostiches,

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces comptes.

#### 5. Modifications budgétaires 2000 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Denis à Irchonwelz,
- Saint-Ursmer à Ormeignies.

Avis.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumises à l'avis du Conseil communal, les modifications budgétaires 2000 des Fabriques d'Eglise suivantes :

Eglise Saint-Denis à Irchonwelz,  
Eglise Saint-Ursmer à Ormeignies.

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces modifications.

#### 6. Budgets 2001 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien,
- Saint-Denis à Irchonwelz,
- Saint-Pierre à Isières,
- Saint-Sulpice à Moulbaix,
- Saint-Pierre à Ostiches,
- Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies.

En exécution de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont soumis à l'avis du Conseil communal, les budgets pour l'exercice 2001 des Fabriques d'Eglise suivantes :

Saint-Jean l'Evangéliste à Ghislenghien,  
Saint-Denis à Irchonwelz,  
Saint-Pierre à Isières,  
Saint-Sulpice à Moulbaix,  
Notre-Dame d'Autreppe à Ormeignies,  
Saint-Pierre à Ostiches.

Le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de ces budgets.

## **SOCIETE WALLONNE DES DISTRIBUTIONS D'EAU**

7. a) Projets de lotissements. Extension des réseaux de distribution d'eau le long des rues de Foucaumont à Villers-Saint-Amand et Edgard Wademant à Moulbaix. Souscription de parts sociales.

b) Projets d'extension du réseau de distribution d'eau au chemin Vert à Ath et des équipements électromécaniques des installations de pompage de Brugelette.

Approbation.

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis des dossiers visant :

à la souscription de

\*312 parts sociales dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne. Cette souscription correspond au financement de l'extension du réseau au lotissement sis rue de Foucaumont à Villers-Saint-Amand. Le financement de cette extension est assuré par le lotisseur. Cette souscription n'entraînera aucune charge financière pour la ville du fait que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit.

30 parts sociales dans le capital du service de distribution d'eau de Dendre et Senne. Cette dernière correspond au financement de l'extension du réseau de distribution à la rue Edgard Wademant à Moulbaix. Cette souscription n'entraînera aucune charge financière pour la ville.

Un projet de travaux :

d'équipement en eau d'une parcelle sise au Chemin Vert à Ath. La SWDE transmet le devis estimatif qui sera financé par un prélèvement au fonds de prévision du service de distribution d'eau de Dendre et Senne

de mise en place des équipements électromécaniques des installations de pompage de Brugelette. Ces travaux seront financés par les fonds propres de la SWDE.

Le Collège échevinal suggère d'adopter ces propositions concrétisant l'amélioration du réseau de distribution d'eau.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

8. Travaux d'aménagement de la salle de spectacles " Le Palace ". Lot 3 : électricité. Avenant modificatif n° 1. Décision.

Le 2 octobre 1998, le Conseil communal a décidé de modifier l'estimation des travaux d'aménagement du Palace en salle de spectacles - lot 3 : électricité

Le 19 mai 1999, le Collège a désigné en qualité d'adjudicataire de ces travaux, l'entreprise Collignon d'Erezée.

Cette commande ne comprenait pas une série d'options prévues dans le marché de base.

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser d'une part, des équipements supplémentaires de vidéophonie demandés par les responsables de la Maison Culturelle et d'autre part, une partie des options susdites ainsi que divers travaux supplémentaires.

Les auteurs de projet ont donc établi un avenant modificatif n°1.

Conformément à la loi communale, il appartient au Conseil d'adopter cet avenant modificatif n°1.

## **BATIMENTS SCOLAIRES - VOIRIES COMMUNALES**

9. Approbation des décomptes :

- a) Bâtiments scolaires de Bouvignies, Rebaix et Arbre.
- b) Voiries et Place publiques.

### **A) BATIMENTS SCOLAIRES**

En séance du 27 août 1998, le Conseil communal a approuvé les projets de travaux :

- de construction d'une classe à l'école communale de Bouvignies
- d'extension de l'école communale de Rebaix
- d'extension et de modernisation de l'école communale d'Arbre réparti en quatre lots.

Des travaux complémentaires ont dû être consentis afin que les implantations concernées répondent aux normes édictées par le Ministère de la santé publique et par l'Office National de l'Enfance. Ces travaux étaient indispensables à l'obtention des agréments.

Les travaux étant terminés, les auteurs de projet ont établi les décomptes qui sont soumis ce jour à approbation.

### **B) VOIRIES ET PLACE PUBLIQUES**

Le Conseil communal a approuvé en séance du :

- 16 novembre 1998 le projet d'aménagement de la Place d'Ostiches et des ses abords
- 23 juillet 1999 le projet d'aménagement du carrefour des rues de la Poterne, du Rempart, des Récollets et de la Station.
- 29 novembre 1993 le projet d'aménagement des espaces publics et des voiries rue du spectacle, rue de Dendre et rue du pont Carnail à Ath.

Des travaux complémentaires au niveau de la sécurité tant des piétons que des automobilistes se sont révélés indispensables afin de satisfaire aux remarques émises par le Ministère des communications et de l'infrastructure et ainsi obtenir l'accréditation de ces services. Au-delà, des problèmes imprévisibles ont nécessité des aménagements supplémentaires.

Les travaux étant terminés et réceptionnés, les auteurs de projet ont établi les décomptes.

Pour l'ensemble des ces dossiers, des subsides complémentaires seront sollicités auprès des autorités compétentes.

10. Travaux d'aménagement de l'Esplanade et de la rue Defacqz. Phase I. Avenant modificatif n° 1. Notification.

Le 30 décembre 1999, le Conseil communal a arrêté le projet des travaux d'aménagement de l'Esplanade (Phase I) et de la rue Defacqz (Phase II).

Le 6 mars 2000, le Collège a désigné la S.A. JOURET de Lessines en qualité d'adjudicataire de ces investissements pour la phase I.

Commande a été passée pour la phase I.

En cours de chantier, la découverte de la Porte de Bruxelles a nécessité pour son dégagement, sa confortation et sa mise en valeur, dictée par la sauvegarde du patrimoine, un supplément d'investissement.

Conformément à la loi communale, il appartient au Conseil communal d'adopter l'avenant modificatif n°1

Pour la seconde phase, qui devait être initialement financée entièrement par la Ville, le Ministère Wallon de l'Equipement et des Transports s'est engagé à la réaliser durant cette année, en prenant à son compte plus de 80% de son coût, ce qui fut accepté.

Ce jour, le Collège notifie cette décision et situation.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

11. Etablissement d'un plan communal d'aménagement du quartier des rues des Matelots, de Lessines et des Sports à Ath. Marché de service à passer avec un auteur de projet. Choix des modes de passation du marché et de financement. Approbation.

Des terrains situés entre les rues des Matelots, de Lessines et des Sports sont repris en zone d'aménagement différé au plan de secteur. Ils constituent de petites parcelles cultivées ou en friches.

Selon l'art. 33 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, la mise en œuvre de cette zone est subordonnée à l'existence d'un plan communal d'aménagement couvrant la totalité de la zone.

L'étude et l'établissement d'un tel document pourraient être confiés à un auteur de projet agréé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.

Cette démarche est indispensable à l'utilisation parcimonieuse et organisée d'une zone d'extension de l'habitat et de services.

C'est par ailleurs ce qui sera légalement nécessaire de réaliser prochainement pour d'autres zones semblables.

## **LOTISSEMENT**

### 12. Lotissement route de Lessines à Lanquesaint. Approbation

Le 22 novembre 2000, Monsieur Bernard Mersch, Géomètre-Expert Immobilier, mandaté par Monsieur Hugues Wailliez, a fait parvenir une demande de permis de lotir pour les terrains situés à Lanquesaint, route de Lessines, cadastrés section A, n° 152b, 159n.

Le Conseil communal doit délibérer sur les équipements proposés pour rendre constructibles les parcelles délimitées.

## **RENOVATION URBAINE**

### 13. Travaux de restructuration de l'îlot situé entre la ruelle Rigault et la rue de l'Industrie. Avenant modificatif n°2. Décision.

Le 28 février 2000, le Conseil communal a approuvé le projet global des travaux de restructuration de l'îlot compris entre la rue Rigault et la rue de l'Industrie.

Le 3 avril 2000, le Collège Echevinal a désigné la S.A. TALMA de Chièvres, en qualité d'adjudicataire des travaux de restructuration de l'îlot compris entre les rues Rigault et de l'Industrie.

Au-delà, il a décidé de ne pas attribuer dans un premier temps une partie des travaux.

Ainsi, l'avenant modificatif n°1 réduisait la dépense à charge de la Ville. Conformément à la loi communale, cette décision a été notifiée au Conseil communal le 20 juin 2000.

En cours de chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser une partie des travaux non attribués et des suppléments détaillés dans l'avenant modificatif n°2.

Conformément à la loi communale, il vous appartient d'adopter cet avenant modificatif n°2